

Monsieur le Directeur Académique,

Madame la Secrétaire Générale Adjointe à la Préfecture,

L'ancien ministre de l'Education nationale et actuel 1er ministre a prononcé sa déclaration de politique générale au Sénat et à l'Assemblée nationale. Ses mots concernant l'école sont bons, sont forts et le ton est juste. Bien évidemment, ce discours n'est pas exhaustif mais l'intention est présente.

Le SNE y souscrit, le SNE aurait pu les prononcer. D'ailleurs, contrairement à d'autres, le SNE revendique « le réarmement de l'école, le choc des savoirs et la restauration de l'autorité » depuis de nombreuses années.

Ne nous berçons pas, néanmoins, d'illusions et ne soyons pas naïfs. Combien de belles et bonnes paroles avons-nous déjà entendues sans que rien ne bouge ? Nous jugerons donc les actes.

Je me permets de reprendre quelques extraits de la déclaration du 1er ministre :

1er extrait :

*« Le réarmement de nos services publics, c'est le réarmement de notre école. Aujourd'hui, les parents s'inquiètent du niveau scolaire et les enseignants ont le sentiment de ne plus avoir les moyens de faire progresser leurs élèves. La réponse, c'est d'abord le choc des savoirs. C'est faire en sorte que l'école ne soit pas un escalator, qui permettrait de passer de classes en classes, automatiquement. C'est pourquoi nous avons redonné le pouvoir de décisions aux enseignants pour les redoublements. »*

Deux remarques : ce n'est pas qu'un sentiment de la part des enseignants mais bien une réalité. Concernant les redoublements, mot tabou et honni il y a peu par beaucoup, les enseignants subissent encore des pressions inacceptables de la part de nombreux IEN. Ce n'est ni par méchanceté ni par fainéantise que les enseignants proposent des redoublements mais bien parce qu'ils considèrent qu'ils pourraient être utiles. Je le répète, la pression exercée par certains IEN n'est pas tolérable. M. le DASEN, nous comptons sur votre autorité pour faire cesser cela.

Le redoublement en maternelle reste soumis à un dossier « handicap ». Il faudrait que l'administration admette néanmoins que certains élèves ont besoin d'une année supplémentaire en maternelle sans être pour autant reconnus en situation de handicap. Cette règle devrait, à notre sens, être assouplie.

2ème extrait :

*« J'ajoute que pour apprendre, nos élèves doivent avoir des enseignants devant eux. »*

Une belle lapalissade qui méritait néanmoins d'être dite. Oui, pour apprendre, les élèves ont besoin d'enseignants et oui, il y a trop d'absences encore non remplacées. A noter que les enseignants sont plutôt moins absents pour maladie que la moyenne des salariés. Il y a donc un problème d'organisation et d'effectif. La situation est récurrente depuis de nombreuses années. La solution du gouvernement avec le Pacte (heures de remplacement) est un pis-aller. Non, un professeur d'espagnol ne remplace pas correctement un professeur de français par exemple. C'est mieux que rien ou qu'une heure d'étude mais cela reste du bricolage. Concernant le 1er degré cela ne change rien. Quand un enseignant n'est pas remplacé, les élèves sont répartis dans les autres classes au détriment des apprentissages de tous. Dans certains cas extrêmes, des directeurs assurent le remplacement lors de leur jour de décharge de direction. Tout ceci n'est pas acceptable.

M. le Directeur Académique, nous vous demandons de trouver une solution dans votre périmètre de compétence.

3ème extrait :

*« Pour réarmer notre école, nous avons besoin d'élèves heureux. C'est pour leur bien-être que nous luttons pied à pied, sans relâche, contre le harcèlement. »*

La mise en place du programme pHare dans les écoles et les circonscriptions est une bonne chose.

Le SNE met en garde néanmoins sur le fait que tout n'est pas « harcèlement » et qu'il faut faire attention à ne pas se laisser envahir par le processus. Il faut être vigilant, certainement plus qu'avant, mais il faut être également raisonnable. La MPP (méthode de la préoccupation partagée) est devenue l'alpha et l'omega de la lutte contre le harcèlement. Il ne faut pas oublier les sanctions. Ce terme fait encore mal aux oreilles de certains IEN.

4ème extrait :

*« C'est pour le bien-être de tous les élèves, que nous bâtissons une société inclusive, avec une école inclusive. Pour nos enfants en situation de handicap, l'Etat prendra désormais en charge les salaires des AESH sur la pause de midi. »*

Voici une proposition de loi intéressante, pertinente et adaptée. Le SNE y souscrit totalement. Actuellement certains parents ne peuvent pas mettre leur enfant à la cantine faute d'aide humaine. De plus cela pourra permettre, nous l'espérons, à certains AESH volontaires d'augmenter leur nombre d'heures sur leur contrat et de ce fait d'avoir une meilleure rémunération. L'inclusion est un concept noble. Il est dommage que notre ministère, depuis des années, s'emploie à le dévoyer. Tous les enseignants ont à cœur l'inclusion, mais l'inclusion dans de bonnes conditions.

Souvent, trop souvent, l'inclusion des élèves porteurs de handicap est en mode dégradé (manque de place en ULIS, manque de temps AESH, ...). Ces inclusions en « mode dégradé » sont contre-productives pour tous. Dans certains cas l'inclusion est forcée et inadaptée. Le SNE, depuis longtemps, reconnaît que certains enfants, compte tenu de leur pathologie, n'ont pas leur place (au moins pour un temps) au sein d'une structure dite « ordinaire ». Le manque de place en institut spécialisé est criant. C'est alarmant et dramatique.

L'inclusion forcée et inadaptée est une violence faite à tous (l'enfant handicapé, l'enseignant, les autres élèves de la classe, l'AESH, les familles).

Pour ces raisons, le SNE demande l'arrêt de l'acte 2 de l'école inclusive, la création d'instituts spécialisés et l'amendement de la loi de 2005.

5ème extrait :

*« L'autorité, c'est respecter les professeurs et nos valeurs républicaines. C'est pouvoir enseigner tout le programme, sans exception – et avoir une échelle de sanctions adaptées pour les élèves qui ne l'accepteraient pas.*

*C'est veiller à ce que tous les élèves respectent nos valeurs républicaines : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité...*

*L'autorité, c'est à l'école. C'est aussi dans la famille...*

*Dès le plus jeune âge, il faut en revenir à un principe simple : « tu casses, tu ré pares, tu salis, tu nettoies, tu défies l'autorité, tu apprends à la respecter »*

Le SNE ne saurait dire mieux.

M. le DASEN, nous vous encourageons à communiquer auprès de vos IEN, voire directement auprès des directeurs d'école, sur l'intérêt de faire des « faits établissements » ou des « fiches rsst » quand cela est pertinent. Il faut que toutes les difficultés remontent, qu'elles soient analysées, prises en compte et réglées. La fin du « pas de vague » passe par là.

Les équipes pédagogiques ne doivent avoir ni honte, ni peur de faire remonter des faits inacceptables. Se faire taper, insulter ou menacer (par un élève ou un parent), subir la pression de certains parents ou de certaines administrations (municipales ou hiérarchiques), tout ceci n'est pas tolérable. M. le DASEN, vous êtes le garant du bien-être des élèves mais aussi de celui des enseignants et des AESH. M. le DASEN, le SNE compte sur vous.

Un dernier point sur le décret du 16 août 2023, le décret concernant la suspension ou la radiation d'un élève. Pour le SNE, ce décret est une véritable avancée même si nous regrettons que ces dispositions ne s'appliquent que si le risque caractérisé est envers un élève. L'équipe pédagogique peut elle aussi encourir ces risques, et c'est le cas aujourd'hui dans une école de l'Isère, il est dommage de ne pas y avoir pensé...

Que dit ce décret ?

*«Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.»*

Malheureusement, beaucoup d'IEN freinent des quatre fers pour faire appliquer cette procédure. Ils jouent sur les mots « répétés » et surtout « intentionnel ». M. le DASEN, est-ce une consigne de votre part, est-ce par idéologie de la part de ces IEN, est-ce qu'ils s'autocensurent de peur d'être considérés comme de mauvais IEN (on retombe dans le pas de vague...) ?

Ne croyons pas également que ce décret ne s'applique qu'aux cas de harcèlement.

Le décret est clair :

*« Le décret a pour objet de donner les moyens aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement d'apporter une réponse appropriée à certains comportements de la part des élèves, notamment en cas de harcèlement. »*

Il est bien écrit « notamment » et pas « exclusivement ».

M. le DASEN, le chantier est vaste, complexe mais vital.

Il y a manifestement un manque d'attractivité et une baisse de vocation pour notre profession. Au SNE, nous en sommes conscients depuis longtemps. Nous le regrettons mais nous ne voulons pas baisser les bras. Il y a la problématique du recrutement mais pas que...

Les délégués du SNE discutent avec beaucoup de collègues. Un nombre croissant d'entre- eux saturent et envisagent de changer de voie. Il est malheureux de voir que notre

profession attire moins et, plus encore, n'arrive plus à fidéliser ces enseignants. Ces collègues, qui souhaitent quitter l'Education nationale, ne reconnaissent plus leur école bien souvent. Bien évidemment, le peu de reconnaissance financière, notamment dans le 1er degré, entame leur moral. Il faut avouer néanmoins que la plupart du temps ces collègues nous parlent des conditions de travail qui se détériorent d'année en année comme raison principale de leur ras-le-bol.

M. le DASEN, nous savons que vous n'avez pas la main sur tout, que certaines questions se jouent au niveau national. Nous savons également que vous pouvez beaucoup. Plus que d'idéologie, les enseignants ont besoin de pragmatisme dans leur métier. Les enseignants ont besoin de confiance et de respect. Ils ont besoin de bienveillance de la part de la hiérarchie. Oui, la bienveillance ne doit pas s'appliquer qu'aux élèves. Ils ont besoin de votre protection et de votre appui sans faille.

M. le DASEN , les enseignants ont besoin de vous.

M. le DASEN, le SNE compte sur vous.

Emeric GILOUIN

élu SNE.